

Le salarié du Lot

Actualité revendicative 2

Figeac Aéro, la grève laissera des traces

Ca bouge à la MAEC !

Ca chauffe sur le chantier des traverses de Bretenoux-Biars

22, voilà la réforme territoriale

23 septembre: tous ensemble contre les discriminations

Figeac, la CGT soutient la famille ASSOIEV menacée d'expulsion

Une attaque du service public de proximité

Dossier Loi « Macron » 8

Hollande, « mon amie c'est la finance »

Vie Syndicale 9

communication/Agenda/Formation syndicale

Assises Régionales des élus et mandatés CGT

Caravane des saisonniers

La vie des retraités 11

Continuité syndicale... Donner de l'avenir à ma retraite

Edito.

Une rentrée tous azimuts

La rentrée est là, mais le moins que l'on puisse dire c'est que même pendant l'été les mauvais coups ont continué de tomber ! Le patronat a besoin d'avoir les mains libres pour s'affranchir des contraintes du droit du travail, pour sécuriser les profits et abaisser le « coût » du travail.

C'est bien le sens de la cohérence de l'arsenal déployé par les lois « sécurisation de l'emploi », « Macron » et la nouvelle organisation territoriale. Autant de dispositions imprimant la même logique : austérité pour le plus grand nombre, accumulation des richesses et des pouvoirs pour quelques-uns ! Pour accélérer l'exploitation du monde du travail, les syndicats, notamment la CGT, demeurent une entrave. L'objectif du patronat, comme de ce gouvernement est limpide : museler les syndicats en remettant en cause le fait syndical et la présence de proximité. Il en va ainsi de la loi sur « le dialogue social » qui va affaiblir leur capacité d'intervention.

La hausse de la répression syndicale, l'atteinte au droit syndical, les attaques contre les bourses du travail, comme à Cahors, sont autant de signes de la volonté de réduire la place et le rôle du syndicalisme en France, alors que précarité, insécurité et situations d'exclusion sociale font des ravages.

Le mot d'ordre des patrons « bosse et tais toi » relayée par les institutions judiciaires, sous l'œil compréhensif d'un gouvernement qui dézingue des pans entiers du droit du travail ne parviendra pas à affaiblir notre volonté de dénoncer les injustices et gagner des droits nouveaux.

C'est le sens que nous donnerons aux journées de mobilisations du 22 septembre pour « vivre et travailler partout dans le Lot », à celle du 23 septembre pour le droit d'expression et d'actions syndicales et à celle du 8 octobre contre le dumping social.

Le SG
Matence Patrice

Figeac Aéro, la grève laissera des traces

Le 29 mai démarrait une grève à Figeac Aéro, 200 grévistes sur 1000 salariés entamaient un bras de fer avec la direction lors des NAO.

Un vrai partage des richesses, la reconnaissance et l'amélioration des conditions de travail, telles étaient les principales revendications formulées par les salarié-e-s.

Dans cette entreprise cotée en bourse et visitée par François Hollande, l'exaspération est à son comble. La direction propose une augmentation générale de 28 euros et une individuelle que les salariés ne veulent pas, connaissant l'aléatoire et l'injustice de cette « récompense au mérite ».

Leur revendication: 100 euros d'augmentation générale pour tous.

2e jour : lundi

La direction revoie le montant de l'AG à 35 euros, mais ne tient pas compte de l'ensemble des revendications des salariés, le mouvement est reconduit.

Les grévistes sont moins nombreux, mais on note une réelle détermination: distribution de tracts, barrage filtrant, cortège dans l'usine. La solidarité et la convivialité sont au rendez-vous.

3e jour : mardi

Le mouvement se durci, avec un blocage coordonné du site. Le mouvement s'érode et le syndicat sollicite le réseau CGT pour un soutien financier.

Les grévistes sont particulièrement touchés par les soutiens d'autres entreprises et par l'annonce des dons financiers des syndicats et structures.

La CGT relance les négociations, et demande une médiation auprès de la préfecture, sans effet!

4e jour : mercredi

Les grévistes maintiennent les barrages autour du site.

Le syndicat FO diffuse une pétition contre le mouvement avec l'aide de la direction.

La baisse de la mobilisation (70 grévistes), contraint la CGT à mettre fin au mouvement après en avoir discuté en AG. L'amertume mais aussi la fierté se lisent sur les visages!

Alors que les barrages commencent à se lever, nouvelle convocation de la direction: elle indique qu'il n'y aura aucun changement à la proposition financière mais que toutes les revendications concernant les conditions de travail sont prises en compte.

Ce changement de dernière minute tant dans les propositions de la direction que dans son attitude montre que la lutte n'a pas été vaine, loin de là. Les grévistes lèvent les barrages et quittent le site la tête haute!

Un grand bravo pour cette mobilisation exceptionnelle au cours de laquelle rencontre humaine et solidarité ont été extraordinaires. Cette grève restera gravée dans la mémoire de tous les salariés, impressionnés par l'intensité de ce mouvement et les valeurs de la CGT, qu'ils ont découvertes et partagées.

Pour 2015, aucun syndicat n'a signé l'accord sur la politique salariale, historique à Figeac Aéro!

Le syndicat CGT remercie très chaleureusement les messages de soutien ainsi que les aides financières des syndicats CGT! Merci à tous!

Syndicat CGT FIGEAC AERO



Ca bouge à la MAEC !

Depuis 1993, il n'y avait pas eu de débrayage sur le site de la MAEC à Cahors. Des propositions inacceptables de la part de la Direction lors des NAO 2015 et des conditions de travail qui se détériorent depuis des années, il n'en fallait pas plus pour créer le mécontentement parmi les salarié(e)s. Le syndicat CGT-MAEC a donc appelé les salarié(e)s à un débrayage le 25 juin contre les signatures des syndicats CFDT et FO. Ce sont environ 70 salarié(e)s de la MAEC qui se sont rassemblé(e)s devant l'entreprise pour exprimer leur mécontentement, malgré les tentatives de la Direction pour les inciter à ne pas faire grève, en cela épaulée largement par la CFDT.



Cette mobilisation a été possible, notamment avec l'implication de jeunes syndiqués qui se sont rendus dans les ateliers pour discuter avec le personnel.

Depuis 2013, la CGT-MAEC est passée de 10 à 30 syndiqués, grâce à une plus grande communication et des réunions régulières de ses syndiqué(e)s. Cette action comptera pour l'avenir, car nous n'avons pas l'intention d'en rester là...

*Christine Pezant
SG du syndicat MAEC*

Ca chauffe sur le chantier des traverses de Bretenoux-Biars

Débrayage des salariés sur le chantier des traverses de Bretenoux-Biars le 19 juin après s'être aperçus que des traverses béton étaient stockées le long de la voie de chemin de fer Brive Aurillac. De par leurs activités ils ont pris cela pour une véritable provocation et sont allés à la rencontre de la direction appuyés par les représentants de la CGT et du CHSCT. Cette situation a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, avec comme point de départ les nombreux problèmes et difficultés qu'ils rencontrent au quotidien pour exercer leur travail : problèmes d'organisation, utilisation abusive de CDD, manque de personnel, de



matériel, de formation aux postes, de bois pour la production avec le renvoi à la concurrence privées et surtout les inquiétudes qui pèsent sur la pérennité du site.

Ce débrayage, c'était aussi l'occasion de dire non à la mise en place de la réforme du système ferroviaire et à la loi « Macron » qui libéralise et favorise le transport routier au détriment du ferroviaire plus sûr et plus écologique.

Pour la CGT l'utilisation du bois doit être privilégiée sur les lignes où cela est possible car il est essentiel de préserver les emplois et les activités locales (filiale bois, transporteurs, etc.). La CGT restera vigilante et à l'offensive sur tous les sujets qui touchent à l'emploi au statut, au CDI, à la sécurité des personnels, à la qualité de la production et ainsi pouvoir vivre et travailler partout dans le Lot.

Le 25 juin, les cheminots du site étaient à nouveau en grève à plus de 80 % lors de la journée d'action interprofessionnelle sur les salaires.

*Alain Champon
UL CGT nord du Lot*

22, voilà la réforme territoriale

Pour répondre aux exigences de l'Union Européenne et du capital, le gouvernement est en train d'adapter avec la réforme territoriale, l'organisation institutionnelle de notre pays, de l'État aux communes. Les conséquences pour les populations et les salariés vont être terribles, elles se caractériseront principalement par :

La mise en concurrence des normes et des droits des salariés, entre territoires, le tout nivelé par le bas, bien sûr ! C'est tout l'édifice national et homogène du droit du travail et tout ce qui s'y rattache, y compris la protection sociale qui est mis en danger. L'abandon accru de la présence des services publics et la réduction drastique des services et administrations de l'État, notamment à l'échelon départemental et régional. La suppression d'échelons démocratiques de proximité et le renvoi des décisions à d'obscures instances de plus en plus éloignées des citoyens, la mort des communes ! La mise en œuvre d'un vaste plan social qui va supprimer des milliers d'emplois publics locaux et créer à terme de nouveaux déserts territoriaux.

Ce processus de régionalisation va de pair avec l'instauration d'un marché transatlantique.

Nous sommes dans une logique éminemment libérale répondant aux volontés des grands groupes et choix européens décidés par les États dont le but est de :

- concentrer les moyens politiques sur quelques territoires autour de quelques



projets dits "d'excellence économique et financières ;

- diminuer résolument l'emploi public et la sphère d'intervention des services publics au bénéfice du privé ;
- les services publics deviennent « services au public » ;
- réduire en profondeur la démocratie et les capacités d'intervention citoyenne.

Les premières mesures sont déjà là : fermeture des écoles, de gares/suppression des dessertes ferroviaires, fermeture des perceptions, gendarmeries, bureaux de poste, hôpitaux de proximité etc. Une telle politique de mépris des citoyens ne peut que renforcer l'incompréhension, le désarroi et l'exaspération. En fermant la porte à toute perspective sociale, elle permet au Front National de prospérer sur la misère. Après l'annonce de la fermeture des perceptions de Limogne, Montcuq et St-Géry en fin d'année, la CGT Finances Publiques du Lot est sur la brèche ! Elle a décidé d'interpeller les élus des territoires concernés, 50 communes ont déjà délibéré contre cette casse. Le 22 septembre, le comité général de rentrée de la CGT 46 se tiendra pour l'occasion à St-Géry. Tout un symbole de ce que doit être une ruralité vivante dans laquelle le service public occupe une place essentielle. L'après-midi se voudra un moment de convergence de toutes celles et tous ceux qui ont le service public au cœur et qui le voit dépérir chaque jour un peu plus. Pique-nique de lutte, prises de parole et point presse devant la perception ponctueront ce temps fort.

Serge LAYBROS

SG finances publiques46



23 septembre: tous ensemble contre les discriminations

Répression syndicales, faire peur pour faire taire!

A l'initiative de la Confédération le 23 septembre, une journée pour dénoncer la criminalisation de l'action syndicale. La date n'a pas été choisie au hasard, ce jour là comparaitront au pénal, cinq militants CGT d'ERDF pour des faits survenus lors d'une action militante en 2008. Action lors d'une manifestation en soutien à une contractuelle, alors en procédure de licenciement. Ils ne sont pas les seuls syndicalistes traités aujourd'hui comme des délinquants, pour des faits qui s'inscrivent pourtant dans le cadre de leurs missions de défense des salariés et de l'intérêt général.

Aujourd'hui sur le territoire national, on recense une centaine de criminalisations de l'expression ou de l'action de syndicalistes. Sur le Lot nous ne sommes pas épargnés par ces agissements, sur l'ESAT de Boissor à Luzech, deux délégués syndicaux se retrouvent simultanément en procédure de licenciement. Le premier épuisé par des mois de conflits plus ou moins larvés avec son Directeur fini par tomber sous le coup d'un licenciement pour fermeture de service. Son remplaçant, subit le même sort, pressions, manipulations aboutissent dans un premier temps à une plainte pour harcèlement qui sera vite classée sans suite. Un an plus tard à l'occasion d'une plainte pour faute le Directeur entame une procédure de licenciement.

A Figeac Aéro, c'est le SG du syndicat CGT qui est victime de discrimination sur sa carrière, l'affaire est renvoyée devant la cour de cassation. À LOT Habitat c'est la DS CGT et secrétaire du CHSCT qui subit les représailles de son responsable sous l'œil complaisant de son Directeur général, qui lui-même menace les élus CGT quant ils prennent leurs heures de délégation.

A CRDE c'est le DS qui prend un avertissement pour avoir communiqué des informations dites confidentielles! (Montant des dividendes aux actionnaires) à la presse lors d'une action sur les salaires.

A l'ALGEEI46, les élus CGT de l'ITEP de Nayrac ont cristallisé l'acharnement de l'employeur depuis le jour de leur élection. En décembre, alors qu'ils avaient initié une enquête CHSCT sur les conditions de travail, une procédure de licenciement contre deux d'entre eux et une procédure disciplinaire contre le troisième ont été entamées. C'est une mobilisation large, qui a permis de les annuler. Mais l'employeur ne s'est pas arrêté là et a déposé un signalement auprès du Procureur de la République. En mai dernier, ils étaient placés 12 heures en garde à vue. Aujourd'hui, c'est 60 % du personnel écœuré par le « jusqueboutisme » de la Direction, qui vient de demander au Président de l'association, sa démission. Une victoire pour la CGT, à qui les salariés de l'établissement redonnent sa légitimité en rejoignant leur point de vue. Nos camarades attendent maintenant les résultats de l'enquête du procureur de la République.

L'unité de la CGT a été le point d'ancrage qui a permis à nos camarades de l'ITEP de mener la lutte, malgré tous les dégâts collatéraux sur leur vie familiale et sur leur santé.

Un militant CGT attaqué, c'est toute la CGT qui est fragilisée et qui doit se défendre. Aussi à chaque appel d'un syndicat sur les discriminations syndicales, mobilisons nous! C'est pourquoi, à l'opposé des orientations patronales et gouvernementales, il est indispensable de faire de la démocratie sociale « un instrument de citoyenneté de tous les salariés », l'amnistie pour les militants syndicaux et associatifs condamnés dans le cadre d'actions et d'expressions syndicales, le développement des droits et moyens syndicaux constituent pour cela des priorités qui seront au cœur de cette journée nationale d'action.

Construisons des temps de convivialité et de débats autour de toutes ces luttes aux fins de réaliser combien seul nous sommes fragiles et ensemble nous pouvons tout.

**Rendez vous, tous ensemble à Figeac
le mercredi 23 septembre à 14 h 30
devant la sous préfecture!**

Chantal Dellac

Figeac, la CGT soutient la famille ASSOIEV menacée d'expulsion

Réfugiés politiques, économiques, et même écologiques, migrants fuyant les guerres et persécutions, les flux migratoires ne cessent de croître.

Une catastrophe humaine avec comme responsable le capitalisme, car il impose ses lois de « libre marché » à toutes les populations de la terre, pille les richesses de la planète, exploite hommes, femmes et enfants, et sème la guerre selon ses intérêts.

La question des migrants, Calais en est le point emblématique (voir NVO juin 2015). Le gouvernement Hollande poursuit la régression du droit des étrangers (lois votées en juillet 2015) en érigeant des murs aux frontières, au lieu de protéger ces populations surexploités et de développer des coopérations avec les pays d'origines. La politique du chiffre d'expulsion se poursuit, le Lot n'est pas épargné.

Le 28 juillet 2015, la CGT du LOT s'engageait pour la régularisation de la famille Assoiev. David, Jana, Amina et Anatoli ASSOIEV, domiciliés à Figeac, étaient assignés à résidence le 21 juillet en vue de leur expulsion en Géorgie, leur pays d'origine. Le 18 août 2014, un arrêté de la Préfecture du Lot leur notifiait l'obligation de quitter le territoire. David est arrivé en France, en avril 2009; Jana et ses enfants Amina et Anatoli, en juin 2011.



La famille ASSOIEV est parfaitement intégrée à Figeac et unanimement appréciée.

Malgré la période estivale, la mobilisation fut soutenue:

- Vendredi 31 juillet, partie de Montviguier (Figeac) en manifestation, près de 200 personnes sont rassemblées devant la sous-préfecture. Une délégation est reçue par le Secrétaire Général.
- Lundi 3 août, la famille, convoquée à 14 heures à la gendarmerie, recevait l'ordre de se rendre « par leur propre moyen à l'aéroport de Toulouse, le 7 août pour un vol vers la Géorgie.
- A Cahors, le 5 août plus de 100 personnes se tiennent devant la préfecture. Une délégation est reçue par des représentants de la préfète, une pétition avec plus de 800 signatures est remise.
- A Figeac, jeudi 6, deux rassemblements à 12h30, puis à 18 heures ont lieu devant la sous-préfecture, le S.G. de la sous-préfecture annonce le refus de surseoir à la décision de reconduite à la frontière.
- Vendredi 7 août, la famille quitte son domicile, mais n'arrivera jamais à l'aéroport de Toulouse, choisissant la clandestinité pour se protéger.
- A Figeac, jeudi 13 à 12h30 devant plus de 120 personnes rassemblées devant la sous-préfecture, le représentant de la Cimade annonçait: « la décision de reconduite à la frontière par la force est différée, le temps que la famille ASSOIEV puisse fournir à la préfecture des éléments nouveaux lui permettant de réexaminer le dossier ».

Depuis 120 ans, la CGT est au cœur des luttes avec les migrants, elle est partie prenante du comité de soutien citoyen qui va poursuivre son action et se réunir tous les lundis à 20h30 au centre social de Figeac afin de soutenir la famille et l'aider à obtenir leur régularisation.

Jérôme Delmas



Une attaque du service public de proximité

La loi de Santé de Marisol Touraine s'articule autour de trois axes :

- *Prévenir avant d'avoir à guérir*
- *Faciliter la santé au quotidien?*
- *Innover pour consolider l'excellence de notre système de santé.*

Ce n'est pas une loi cadre mais une multitude de mesures disparates. Le « projet de Soins Primaires » est peu précis. Ce sont pourtant ceux de notre quotidien et c'est à ce niveau que se pose la problématique du désert médical, l'objectif principal étant de faire 10 milliards d'économie sur l'assurance maladie.

Le gouvernement se donne les moyens de revoir le maillage du territoire :

- Création de communautés professionnelles territoriales qui regrouperont des professionnels de différents statuts pour répondre aux soins primaires, aux soins de premier ou second secours.
- Création obligatoire de Groupement Hospitalier de Territoire. La communauté hospitalière Gourdon/Cahors sera automatiquement transformée en GHT dès 2016. Pour les autres établissements ce devra être fait au 1er juillet 2016. 6 ou 7 établissements hospitaliers publics dans chaque groupement.
- Les professionnels libéraux voient une centralisation des pouvoirs et la main mise de l'ARS qui devient le grand Préfet Sanitaire.

Pour la CGT nous allons vers une restructuration des territoires, par un éloignement des lieux de décision car le projet médical sera commun à l'ensemble des établissements. La gouvernance va être inter hospitalière, les pôles de soins et les équipes médicales communs. Les autorisations d'activités pourront être transférées d'un établissement à un autre au sein du groupement.

C'est une centralisation considérable !

Objectif de ces GHT : 400 millions d'économie en trois ans. Notamment sur le recours à l'intérim, et la réduction des astreintes et des gardes. Conséquences : des distances supplémentaires à parcourir pour l'utilisateur.

Pour y parvenir le gouvernement s'octroie le droit de légiférer par ordonnance et pas sur

des sujets mineurs !

Les établissements médico-sociaux sont visés par ces mesures l'objectif étant de décloisonner les différents secteurs : santé physique et mentale, handicap et perte d'autonomie.

Les GHT sont composés de centres hospitaliers, mais ils pourront conventionner avec tous les établissements privés ou publics du territoire.

Le GCS : Groupement de coopération sanitaire évolue. Même ceux de droit public pourront se voir attribuer des IRP sur la base du code du travail, avec un régime de mise à disposition pour ces agents.

Il est envisagé de donner les autorisations d'activité non pas aux établissements mais au GCS. Le déplacement des activités en serait accéléré et la mobilité contrainte des personnels aussi. Actuellement l'ARS Midi-Pyrénées a un projet qui viserait à insérer la Communauté Hospitalière de Territoire Cahors/Gourdon à celle de Montauban-Castelsarrasin/Moissac, le CH Figeac rejoindrait les hôpitaux de Decazeville, Villefranche de Rouergue et Rodez.

Sur 11 EHPAD de la FPH du Lot, seules 2 ont encore un Directeur qui est aujourd'hui commun. L'hôpital local de Gramat n'en a pas ! Si l'on met en parallèle de cette description l'accroissement du désert médical. L'augmentation des activités ambulatoires au détriment de l'hospitalisation complète. Il n'y a aucun doute sur la volonté de l'ARS de supprimer le territoire de santé du Lot de la carte régionale.

Parallèlement à l'Hospitalisation à Domicile, certains hôpitaux ont construit un hôtel dans leur établissement, où le patient peut séjourner avant et après son hospitalisation ambulatoire à ses frais (20 euros/nuit pour le moment...), il a ainsi la possibilité de rester à proximité de l'équipe hospitalière si besoin.

Mi-septembre, le document sera examiné par le Sénat. A la veille des élections régionales la CGT doit faire de cette loi un enjeu majeur de la politique régionale. L'USD va mobiliser les élus dès la rentrée de septembre.

Chantal DELLAC

Hollande, « mon amie c'est la finance »

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le pacte dit « de responsabilité » octroyait des cadeaux exorbitants au patronat en déstructurant la protection sociale, la loi Macron y ajoute d'autres cadeaux pour que les salariés et leurs représentants ne puissent contrecarrer la toute-puissance des patrons, de moins en moins obligés à se plier aux « contraintes » du code du travail, aux contrôles de l'inspection du travail, à la menace des prud'hommes.

Par des mesures aussi symboliques que le travail du dimanche ou du soir, cette loi vise également à modifier profondément la structure du travail et sa rémunération, rendant les salariés corvéables à merci.

Le CICE, le pacte de responsabilité coupaient dans les dépenses publiques et déstructuraient les services

publics. Avec la loi Macron, le gouvernement Hollande s'attaque aux bijoux de famille et continue, soit par la privatisation, soit par l'introduction de la concurrence, à brader le patrimoine industriel de l'État (armement, autoroutes, transports).

La loi confirme ainsi un changement stratégique sur le rôle et la place de l'État dans la régulation économique et dessine une nouvelle doctrine de l'État actionnaire...

L'esprit général est de consacrer un État facilitateur, au service des entreprises, à la place d'un État dit social. Dans de nombreux domaines les services de contrôles sont mis en difficulté, et les pouvoirs de sanctions édulcorés. En fait, par certains aspects, la loi Macron met l'État par les fameuses « simplifications administratives » au service

des entreprises, perdant de fait sa fonction de contrôle et de régulation sur une partie de l'économie.

La croissance recherchée par la loi Macron ne vise ni à répondre aux besoins des citoyens, ni à enclencher une véritable transition écologique mais uniquement à renforcer les profits de quelques-uns.

C'est une loi de forte régression sociale, anti démocratique, renforçant la politique d'austérité et favorisant la rentabilité financière pour les grandes entreprises.

Il s'agit donc de sécuriser les entreprises en « désécurisant » les salariés !

Le patronat démontre chaque jour, cadeau après cadeau, qu'aucune concession du gouvernement ne sera suffisante pour lui tant que le tout libéral ne l'aura pas emporté

dans ce pays et que dans le rapport capital-travail, le premier ne l'aura pas emporté de manière définitive sur le second.

Enfin, par le recours massif à la procédure « d'ordonnance » et par l'usage du 49-3, la loi signe un véritable déni de démocratie : c'est le gouvernement qui décide de tout et le Parlement qui est, une fois de plus, réduit à jouer un rôle de figurant !

La loi sur le dialogue social quant à elle, se tourne une fois de plus vers un patronat plus que jamais conforté par le gouvernement dans ses demandes à vider le Code du Travail de toutes substances.

Il est impératif de placer la démocratie sociale au cœur du projet d'entreprise, et l'émancipation par le travail au cœur de notre choix de société.

La valeur du pays, c'est nous, ce sont les salariés.

49-3 POUR LA LOI MACRON:
GATTAZ SE FÉLICITE...



Matence Patrice



Communication/Agenda/Formation syndicale

AGENDA

La rentrée va être combative pour la CGT. Voici quelques dates de rendez vous importants:

- 22 septembre 2015: Comité Général de rentrée de l'Union Départementale à St-Géry
- 23 septembre 2015: journée contre les discriminations syndicales à Figeac
- 8 octobre 2015: Journée d'action interprofessionnelle contre le dumping social
- 22 et 23 octobre 2015: Assises Régionales des élus et mandatés CGT à TOULOUSE
- La confédération tiendra quant à elle son 51e Congrès du 18 au 22 avril 2016 à MARSEILLE.
- Enfin la Commission Exécutive de l'UD a validé le 2 juillet 2015, le suivi des syndicats par chacun de ses membres conformément à la résolution du congrès de l'UD de novembre 2014.

COMMUNICATION

La communication de l'Union Départementale CGT46 fait peau neuve, après le journal « le salarié du Lot », c'est au tour du site internet d'être plus en phase avec les besoins de ses syndiqués et des salariés.

Vous trouverez une rubrique actualisée concernant l'ensemble des documents pour la formation syndicale, l'actualité locale, etc. Vous avez la possibilité de vous inscrire auprès du site à la newsletter et d'être informé à chaque nouvel article par mail.

www.lacgt46.fr



L'actualité c'est aussi la Nouvelle Vie Ouvrière (NVO), le journal de la CGT, notre objectif pour sa pérennité est d'avoir un abonnement collectif dans chaque syndicat, plusieurs formules existent selon les besoins et budgets de chacun...

Pour être informé rendez vous sur www.nvo.fr - rubrique abonnement.



FORMATION SYNDICALE

La Formation syndicale est un enjeu important dans la démarche de la CGT. Cet enjeu doit être pris en compte par chaque Direction syndicale lors des AG,

Dans la logique d'aider nos camarades tout au long de leur vie de syndiqué et de répondre au mieux à leurs attentes, l'Union Départementale s'est dotée d'un collectif formation qui depuis quelques années enrichit ses propositions de formations syndicales.

Les prochaines formations:

- Formation Accueil: 8 et 9 octobre
- Formation Niveau 1: du 12 au 16 octobre
- Formation ECO/CE: du 2 au 6 novembre
- Formation CHSCT: du 16 au 20 novembre

En matière d'organisation des formations, une charte de bonne conduite a été mise en place. Ainsi: **toutes les demandes de formations devront être validées par le syndicat du stagiaire.**

Toutes les demandes devront parvenir à l'UD **six semaines avant** la tenue de la formation. Les syndicats participeront à la formation à hauteur de **8 € par stagiaire et par jour.**

Cécile Guillaumard
Secrétaire à la vie syndicale



Assises Régionales des élus et mandatés CGT

En route vers le 51e congrès...

Le comité régional a décidé de placer à tous les niveaux de la CGT en région la question des « élus et mandatés » et de mener un travail coordonné de réflexion collective pour aboutir à l'organisation d'une initiative ambitieuse de dimension régionale :

**PLACE ET RÔLE
« ÉLUS ET MANDATÉS CGT »
DANS LA DÉMARCHE POUR GAGNER!
UN ENJEU POUR TOUTE LA CGT!**



Avec 200 000 des 700 000 syndiqués qui sont « élus et mandatés », cette initiative régionale inscrite dans la préparation du 51e congrès, aura de fait un rayonnement national et comptera la présence du Secrétaire Général de la CGT Philippe Martinez et la couverture de la NVO bi media.

Afin de gagner des assises les plus représentatives favorisant la richesse des débats, le

Comité Régional a proposé une répartition des participants par organisation, elle se situera pour notre département à 20 participants dont 4 membres de bureau ou Commission exécutive UD, 11 élus et mandatés départementaux ciblés dans les grandes

familles de mandats et 5 élus d'entreprise (3 privé et 2 Public) dont 1 membre de CHSCT.

Une initiative pour :

- Nous enrichir collectivement de nos états des lieux, constats, difficultés, expériences, réflexions ;
- Retrouver du sens dans l'action de nos élus et mandatés en se réappropriant collectivement des repères en termes d'ambition, de démarche, de démocratie, charte...
- Elaborer collectivement des propositions pour retrouver une place et un rôle pour nos élus et mandatés CGT dans la démarche CGT.
- Construire collectivement des dynamiques d'articulation, de coordination pour agir avec cohérence et stratégie
- Anticiper les enjeux à venir à partir des besoins de l'organisation

Ces deux journées seront animées autour de tables rondes thématiques associant un débat interactif et d'un espace stand de partenaires, d'organismes, une exposition 120 ans de la CGT et des 70 ans des CE.

Rendez-vous les 22 et 23 octobre pour répondre collectivement aux enjeux de cette activité au sein de notre organisation.

Caravane des saisonniers

Un stand aux couleurs de la CGT s'est positionné le 24 juillet à Rocamadour pour renseigner les salariés saisonniers.

Des Camarades de l'UL de Biars, de l'UD ont participé à cette action de sensibilisation en distribuant le guide des droits des saisonniers et en se renseignant sur leurs conditions de travail.

La CGT revendique un nouveau statut du travail du salarié dans lequel les droits sont attachés à la personne : progressifs, cumulables au fil de sa carrière et transférables d'un employeur à un autre.



Il faut que le contrat à temps plein et à durée indéterminée soit la norme avec reconnaissance de la pluriactivité, des compétences et des qualifications, alternance de période de formation/emploi/congés, reconduction automatique des contrats...

Matence Patrice

Continuité syndicale... Donner de l'avenir à ma retraite



Peut être, pour certain(e)s dans quelques semaines, quelques mois, ou un peu plus, ce sera l'heure de la retraite.

C'est une vie nouvelle qui s'ouvrira pour vous, faite de nouveaux besoins, avec l'espoir de profiter longtemps d'activités choisies. Toujours présents dans la société et la vie sociale, se pose bien sur la question du montant de la retraite, de son pouvoir d'achat, des moyens pour la santé.

La retraite est la continuité de la vie.

N'est elle pas un des moteurs du développement économique, par la consommation, la culture, le sport, les loisirs ?

Il y a, aujourd'hui, près de 16 millions de retraités en France.

Les générations à venir passeront un tiers de leur vie à la retraite et les retraités représenteront 50 % de l'électorat.

Equivalent du budget de l'état, le montant de nos pensions est de plus de 280 milliards d'euros annuels.

Réinjecté dans l'économie, ne sont ils pas facteur de développement et de croissance ? Pour gagner de nouvelles conquêtes sociales la continuité syndicale pour rejoindre le syndicalisme retraité permet de ne pas rester isolé mais de se rassembler pour agir dans des conditions nouvelles.

Alors pourquoi ne pas continuer d'être syndiquer à la retraite ?

Nous n'avons plus de patron mais nous avons des revendications !

La CGT retraités propose :

- Pas de retraite en dessous du SMIC revendiqué par la CGT à 1700 euros
- La garantie d'une retraite globale d'au moins 75 % des 10 meilleures années pour une carrière complète.
- Reconnaître l'ouverture des droits liés aux maladies professionnelles quand celles-ci se déclarent à la retraite.

- Permettre, dans l'immédiat, l'accès et la continuité à une Mutuelle, sans majoration liée au critère d'âge.
- Intégrer dans la Sécurité Sociale les besoins liés à la perte d'autonomie.
- Rétablir et améliorer la couverture Sécurité Sociale de soins solidaires de la naissance à la fin de la vie.
- Afin de ne pas rester isolé, pour se faire entendre du patronat et des pouvoirs publics, le syndicalisme retraité est nécessaire et se veut utile.

Contact :

Union Syndicale des Retraités CGT 46
Bourse du travail
34 place Rousseau
46000 Cahors
Mail : usrct46@orange.fr

JC PLEWINSKI



Actifs & retraités
Ensemble
la cgt

SANTÉ

Construisons l'avenir ensemble !

**Les mutuelles doivent renforcer leurs liens,
unir leurs forces et fédérer leurs moyens.
Notre avenir passe par une politique de partenariat,
respectueuse de l'identité de chacun.**

Rejoignez-nous.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre IX du code de la sécurité sociale

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79000 Niort.